



## Message

### **de la rencontre organisée par la Conférence des OING à l'occasion de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté le 17 octobre 2014 à Turin**

#### **aux participants de la Conférence à haut-niveau sur la Charte sociale européenne**

Lors de la rencontre organisée par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe le 17 octobre 2014 à Turin, les participants se sont appuyés sur les textes existants dans le droit européen et notamment sur l'article 30 de la Charte sociale européenne pour faire un constat positif : les instruments juridiques pour lutter contre la pauvreté existent au niveau européen et dans les législations de presque tous les Etats. Les Principes Directeurs sur Extrême pauvreté et droits de l'Homme de l'ONU déclinent les mesures permettant, dans le détail, une bonne application de ces législations.

Ce cadre juridique ainsi que les stratégies proposées pour sa mise en œuvre auraient dû provoquer des améliorations visibles dans les sociétés en Europe et pourtant la pauvreté ne fait qu'augmenter. Ceci montre combien les institutions internationales et les Etats sont impuissants à en endiguer les conséquences destructrices tant pour les personnes que pour la cohésion sociale de chaque pays.

De leur côté, dans chaque pays, les ONG, s'appuyant sur ce cadre juridique mais aussi sur l'expertise des personnes concernées par les différentes formes de pauvreté, ont élaboré des moyens efficaces de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cependant, il ressort de leur partage au cours de la rencontre du 17 octobre 2014 que, dans leur action, elles se heurtent sans cesse à des barrières administratives locales, régionales, nationales et internationales, à des réglementations parfois contradictoires et à l'insuffisance des moyens financiers et humains. A cela s'ajoutent les effets dévastateurs des politiques d'austérité.

Réunis dans la même ville, au même moment et pour la même cause, les instances européennes, les Etats et les ONG doivent s'engager résolument à travailler ensemble pour que, dépassant les constats d'impuissance et les barrières, soient mises en œuvre les politiques et les mesures préconisées par les personnes qui savent d'expérience comment se mène, pour soi-même et avec les autres, le combat contre l'exclusion et pour la dignité.

Pour ce faire nous sommes porteurs d'une série d'attentes :

- Des législateurs européens, nous attendons que les dispositions légales prises dans le domaine économique soient respectueuses de l'ensemble des droits de l'Homme qu'ils soient civils, politiques, économiques ou sociaux ;
- Du Comité européen des droits sociaux, nous attendons la poursuite de sa jurisprudence éclairée, notamment des articles 30 et 31 de la Charte sociale européenne ;

- Des Etats, qui ne l'ont pas encore fait, nous attendons la ratification de ces articles ainsi que du Protocole additionnel portant sur les réclamations collectives par lesquelles les OING peuvent aider les Etats à ne pas relâcher leurs efforts de lutte contre la pauvreté ;
- Des Etats et des pouvoirs locaux et régionaux, nous attendons une coopération effective à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination des préjugés et des discriminations ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires aux actions sur le terrain ;
- Des administrations de tous niveaux et dans tous les domaines (justice, santé, éducation, emploi, services sociaux, etc.), nous attendons un accueil des personnes en situation de pauvreté qui soit respectueux de l'ensemble des droits de l'Homme et de la dignité inhérente à tout être humain ;
- De tous les acteurs publics d'être attentifs et d'apporter leur soutien aux initiatives réussies des personnes vivant dans la pauvreté en coopération avec la société civile organisée.